



MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 39

Présents : 30

Séance du mercredi 16 février 2022

à 17h05, le CONSEIL MUNICIPAL de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.
Sous la présidence de Monsieur VIALATTE Jean-Sébastien, Député honoraire, Maire,.

Etaient Présents : Monsieur VIALATTE, Madame ROSTAGNO, Docteur GUILLAUME, Maître VIDAL, Maître KUNTZ, Monsieur PEREZ, Madame QUIN, Monsieur MAS SAINT GUIRAL, Madame CASAGRANDE, Madame SCHELL, Docteur MARGUERITTE, Madame ANDRIEUX, Monsieur FABRE, Monsieur COURIOL, Madame CHAMOUX, Madame ESPINASSE, Monsieur PERRIER, Madame GIORDANO, Madame LEGHEDDAR, Monsieur PASTOR, Madame ANTONINI, Madame CASSAR, Monsieur LO MONACO, Madame THIRY, Monsieur BOCCALETTI, Madame CALABRESE, Monsieur NEMETH, Madame ROMBONI, Monsieur GARCIA, Madame BERGEOT-PENNACCHIO.

Procurations : Monsieur Joseph MULE à Madame Delphine QUIN, Monsieur André MERCHEYER à Madame Linda SCHELL, Monsieur Joël TONELLI à Monsieur Denis PERRIER, Madame Béatrice BROTONS à Madame Nadine ESPINASSE, Docteur Bruno ROURE à Monsieur Jean-Philippe PASTOR, Monsieur Jean-Luc BENVENUTTO à Monsieur Franck COURIOL, Madame Emilie PERAIRA à Monsieur Frédéric BOCCALETTI, Monsieur Alain TRILLAT à Monsieur Frédéric BOCCALETTI, Monsieur Gilles BALDACCHINO à Madame Marie-Christine CALABRESE.

Absents :

Excusés :

Secrétaire de Séance : Madame Chamoux

Clôture de la Séance : 18h40

AFFAIRE N°1

DELIBERATION N°16060

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE EN DATE
DU 8 DECEMBRE 2021**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

APRES DEBAT

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

Mr Garcia et Madame Bergeot n'ont pas participé au vote

DECIDE

D'ADOPTER Le dit compte-rendu

AFFAIRE N°2

DELIBERATION N°16061

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**PRESENTATION DU COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL
MUNICIPAL AU MAIRE DU 15-07-2020 ET CE DEPUIS LE 08 décembre 2021**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

AFFAIRE N°3

DELIBERATION N°16062

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2022 - BUDGET
PRINCIPAL DE LA VILLE**

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

APRES DEBAT

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

3 contre : Monsieur Nemeth, Madame Romboni, Madame Bergeot

DECIDE

PREND ACTE De la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif au Budget

ET DE VOTER Principal de la ville de Six Fours Les Plages pour l'exercice 2022

De l'existence du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022

AFFAIRE N°4

DELIBERATION N°16063

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2022 - BUDGET
ANNEXE DES POMPES FUNEBRES**

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
VALABLEMENT EXPRIMES**

5 abstentions : Monsieur Boccaletti + par procuration Madame Peraira + par procuration
Monsieur Trillat, Madame Calabrese + par procuration Monsieur Baldacchino

DECIDE

PREND ACTE De la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif au Budget Annexe

ET DE VOTER des Pompes Funèbres de Six Fours Les Plages pour l'exercice 2022

De l'existence du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022

AFFAIRE N°5

DELIBERATION N°16064

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2022 - BUDGET
ANNEXE DES PORTS**

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

2 contre : Monsieur Nemeth, Madame Romboni

7 abstentions : Monsieur Boccaletti + par procuration Madame Peraira + par procuration
Monsieur Trillat, Madame Calabrese + par procuration Monsieur Baldacchino Monsieur
Garcia, Madame Bergeot

DECIDE

PREND ACTE De la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif au Budget Annexe
ET DE VOTER des Ports de Six Fours Les Plages pour l'exercice 2022

De l'existence du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022

AFFAIRE N°6

DELIBERATION N°16065

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2022 - BUDGET
ANNEXE DES TRANSPORTS**

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

2 contre : Monsieur Nemeth, Madame Romboni

7 abstentions : Monsieur Boccaletti + par procuration Madame Peraira + par procuration
Monsieur Trillat, Madame Calabrese + par procuration Monsieur Baldacchino Monsieur
Garcia, Madame Bergeot

DECIDE

PREND ACTE De la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif au Budget Annexe
ET DE VOTER des transports de Six Fours Les Plages pour l'exercice 2022

De l'existence du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022

AFFAIRE N°7

DELIBERATION N°16066

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

**GARANTIE D'EMPRUNT POUR DEUX CONTRATS DE PRÊT AUPRES DE LA
CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS SOUSCRITS PAR L'ASSOCIATION
PRESENCE POUR L'EXTENSION DU FOYER L'ESCAPADE.
REITERATION SUITE A LA FUSION ABSORPTION DES ASSOCIATIONS
PRESENCE ET ARTEAI PAR PHAR 83.**

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ACCORDER sa garantie à hauteur de 50% pour la durée totale des prêts n°946157 et
n°1013921 de la Caisse des Dépôts et Consignations jusqu'au complet
remboursement.

DE S'ENGAGER dès notification d'un impayé par la Caisse des Dépôts et Consignations,
la Commune s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en
renonçant au bénéfice de discussion, sans opposer le défaut de
ressources, nécessaires à ce règlement.

AFFAIRE N°8

DELIBERATION N°16067

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

**GARANTIE D'EMPRUNT POUR UN PRÊT AUPRES DU CREDIT FONCIER DE
FRANCE SOUSCRIT PAR L'ASSOCIATION PRESENCE POUR CONTRIBUER AU
FINANCEMENT DU FOYER L'ESCAPADE.**

**REITERATION SUITE A LA FUSION ABSORPTION DES ASSOCIATIONS
PRESENCE ET ARTEAI PAR PHAR 83.**

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ACCORDER Sa garantie de la Commune est accordée à hauteur de 50% pour la durée totale du prêt n°519 030 A/ 0050008 / 4 814 490 du Crédit Foncier de France, jusqu'au complet remboursement.

D'ENGAGER Dès notification d'un impayé par le Crédit Foncier de France, la Commune s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion, sans opposer le défaut de ressources, nécessaires à ce règlement.

AFFAIRE N°9

DELIBERATION N°16068

RAPPORTEUR : Fabiola CASAGRANDE

FIXATION DES TARIFS DES CONCERTS A LA COLLEGIALE SAISON 2022

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE - SPORT - CULTURE ET TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

2 abstentions : Monsieur Nemeth, Madame Romboni

DECIDE

DE FIXER les tarifs de la billetterie comme suit :

R1 à W9 :	3ème catégorie	98 places à 30 euros
L1 à Q21 :	2ème catégorie	103 places à 50 euros
D15 à K13 :	1ère catégorie	123 places à 80 euros

AFFAIRE N°10

DELIBERATION N°16069

RAPPORTEUR : Sandra KUNTZ

PARTICIPATIONS COMMUNALES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT D'UN SEJOUR "SPORT ET DECOUVERTES EN MONTAGNE" ORGANISE PAR L'ODEL VAR A VARS - ECOLE ELEMENTAIRE CONDORCET - CLASSE DE MME BENNES ORSINI SYLVIE - ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE - SPORT - CULTURE ET TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE PARTICIPER Au financement d'un séjour « SPORT ET DECOUVERTE EN MONTAGNE » organisé par l'ODEL VAR à VARS, à raison de 200 euros par élève, pour la classe de Mme BENNES ORSINI Sylvie, enseignante sur l'école élémentaire CONDORCET, soit un montant de 4 600,00 euros (QUATRE MILLE SIX CENTS EUROS).

DE DIRE Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal de la Commune.

AFFAIRE N°11

DELIBERATION N°16070

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE DE LA COUDOULIERE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE PROCEDER Au vote à main levée.

DE DESIGNER Madame Dominique ANTONINI, représentante de la Commune au sein du Conseil D'Administration du Lycée de la Coudoulière avec 37 voix

pour

2 abstentions : Monsieur Nemeth et Madame Romboni

AFFAIRE N°12

DELIBERATION N°16071

RAPPORTEUR : Sandra KUNTZ

ATTRIBUTION D'UN FORFAIT ANNUEL DESTINE A COUVRIR LES ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES OU L'ACQUISITION DE MATERIEL PEDAGOGIQUE POUR LES ECOLES ELEMENTAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE - SPORT - CULTURE ET TOURISME

Mr Boccaletti a demandé en cours de séance une augmentation de 1€ de ce forfait ce que le Maire a accepté le forfait passe donc à 13€,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ATTRIBUER Au titre de l'année scolaire 2020/2021, 13,00 euros (TREIZE EUROS) par élève, de participation communale aux activités socio-éducatives ou à l'acquisition de matériel pédagogique à chaque école élémentaire.

DE DIRE Que la dépense correspondante sera prévue au budget de la Commune.

AFFAIRE N°13

DELIBERATION N°16072

RAPPORTEUR : Florence ANDRIEUX

RÉACTUALISATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE POUR LA MISE EN PLACE D'UN ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (E.N.T.) ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA SÉCURISATION JURIDIQUE DU TRAITEMENT DES DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE - SPORT - CULTURE ET TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ADOPTER Les termes de ces deux conventions

D'AUTORISER La commune à les signer

AFFAIRE N°14

DELIBERATION N°16073

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

SIGNATURE D'UN BAIL A CONSTRUCTION AVEC L'OGEC POUR L'EXTENSION DE L'ECOLE SAINTE THERESE -

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE - SPORT - CULTURE ET TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

2 contre : Monsieur Nemeth, Madame Romboni

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer un bail à construction avec l'OGEC pour l'extension de l'Ecole Catholique Sainte Thérèse sur la parcelle section AM N° 1286.

DE FIXER la durée de ce bail de la prise de possession des lieux jusqu'au 30 juin 2084 assortie d'un loyer annuel de 19 650 euros.

DE DESIGNER Maître MUGARRA Notaire, pour rédiger ce bail à construction.

AFFAIRE N°15

DELIBERATION N°16074

RAPPORTEUR : Hervé FABRE

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR L'ATTRIBUTION DU LOCAL DE 29 M² SITUE DANS LES LOCAUX DE LA

CAPITAINEURIE DE LA COUDOULIERE ET FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE - SPORT - CULTURE ET TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE LANCER Une procédure de mise en concurrence pour l'attribution d'un local de 29 m² situé dans les locaux de la Capitainerie de la Coudoulière, pour une durée de CINQ ANS selon les modalités citées ci-dessus.

DE FIXER Le montant minimum de la redevance annuelle d'occupation du local de 29 m², à 9 922 euros, révisable automatiquement chaque année en fonction du dernier indice I.N.S.E.E. du coût de la construction connu.

AFFAIRE N°16

DELIBERATION N°16075

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

CONVENTION AVEC L'ÉTAT POUR LE LOGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°15929 DU 16 JUIN 2021

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE - SPORT - CULTURE ET TOURISME

APRES DEBAT

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE MODIFIER la délibération du Conseil Municipal n° 15929 par la mise à disposition de 6 logements actuellement inoccupés de la Résidence Mistral et la suppression de l'orientation relative à la création d'une offre nouvelle.

DE MODIFIER de la même manière le projet de convention

D'APPROUVER la convention pour le logement des travailleurs saisonniers ci-contre,

D'AUTORISER M. Le Maire à signer cette dernière

AFFAIRE N°17

DELIBERATION N°16076

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

CONSTAT DE DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN LOCAL D'ACTIVITE DE 97,7M² APPARTENANT A LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES - LOT N°3 DE LA COPROPRIETE LE CHARMEREVE CADASTREE SECTION CB N°96 SISE 194 BOULEVARD DE CABRY

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

APRES DEBAT

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE CONSTATER la désaffectation du local d'activité d'une superficie de 97,7 m², lot 3 de la copropriété « Le Charmerêve », cadastrée section CB n°96, sise 194 Boulevard de Cabry à Six-Fours-les-Plages,

DE PRONONCER son déclassement du domaine public communal pour l'intégrer dans le domaine privé de la Commune.

AFFAIRE N°18

DELIBERATION N°16077

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE EN OPÉRATION D'ENSEMBLE SUR LE SITE BUCARIN EN PHASE IMPULSION RÉALISATION AVEC L'EPF PACA ET LA METROPOLE TOULON PROVENCE

MEDITERRANEE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

APRES DEBAT

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

5 contre :Monsieur Boccaletti + par procuration Madame Peraira + par procuration Monsieur Trillat, Madame Calabrese + par procuration Monsieur Baldacchino

DECIDE

- D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière en opération d'ensemble sur le site Bucarin en phase impulsion réalisation avec l'EPF PACA et la Métropole Toulon Provence Méditerranée,
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°2 dont le projet est joint en annexe

AFFAIRE N°19

DELIBERATION N°16078

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR AU TITRE DU CONTRAT RÉGIONAL D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL (CRET)2020-2023

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

- DE SOLLICITER** L'attribution d'une subvention de 287.666 € auprès de la Région Sud PACA au titre du CRET 2020-2023 pour le projet de rénovation thermique des bâtiments communaux,
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document qui en serait la suite ou la conséquence,
- DE DIRE** Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

AFFAIRE N°20

DELIBERATION N°16079

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

CONVENTION PASSÉE PAR LA COMMUNE AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS RELATIVE AU CONTRÔLE DES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT 2022

Vu l'avis exprimé par les commissions URBANISME - TRAVAUX - ENVIRONNEMENT ET PROPETE

APRES DEBAT

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

- DE POURSUIVRE** la politique préventive et de contrôle relative aux obligations légales de débroussaillement des propriétaires susceptibles d'être exposés aux incendies de forêt ;
- DE METTRE** en œuvre cette volonté par le biais d'une nouvelle convention de partenariat à signer avec l'Office National des Forêts ;
- DE PREVOIR** au budget communal les crédits nécessaires à la bonne exécution des missions définies dans la convention ;
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et acte relatif à cette convention et à sa mise en œuvre.

AFFAIRE N°21

DELIBERATION N°16080

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

PROJET DE DÉCONSTRUCTION-RECONSTRUCTION DES NOUVELLES ÉCOLES MATERNELLE REYNIER, ÉLÉMENTAIRE CONDORCET, D'UN RÉFECTOIRE COMMUN ET D'UN POLE MÉDICAL : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR AU TITRE DU CONTRAT RÉGIONAL D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL (CRET)2020-2023

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE - SPORT - CULTURE ET TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE SOLLICITER L'attribution d'une subvention la plus élevée possible auprès de la Région Sud PACA au titre du CRET 2020-2023 pour le projet des nouvelles écoles, du réfectoire commun et d'un pôle médical,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document qui en serait la suite ou la conséquence,

DE DIRE Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

AFFAIRE N°22

DELIBERATION N°16081

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

LOI ' CLIMAT ET RÉSILIENCE ' ÉLABORATION DU DÉCRET FIXANT LA LISTE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE REcul DU TRAIT DE COTE

Vu l'avis exprimé par les commissions URBANISME - TRAVAUX - ENVIRONNEMENT ET PROPETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'EMETTRE un avis favorable quant à l'inscription de la Commune de Six-Fours-les-Plages sur la liste susvisée qui identifie les communes concernées par le recul du trait de côte et dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral.

DE SOLLICITER D'ores et déjà la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour établir la cartographie communale et engager la procédure d'évolution de notre document d'urbanisme au titre de sa compétence en matière de PLU

AFFAIRE N°23

DELIBERATION N°16082

RAPPORTEUR : Hervé FABRE

DEMANDE DE RENOUELEMENT PAR LA COMMUNE DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT) DU DOMAINE PUBLIC MARITIME POUR LA ZONE DE MOUILLAGES ET D'EQUIPEMENTS LEGERS (ZMEL) DU BRUSC

Vu l'avis exprimé par les commissions URBANISME - TRAVAUX - ENVIRONNEMENT ET PROPETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE DEMANDER le renouvellement au bénéfice de la commune de l'Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T) du Domaine Public Maritime pour la Zone de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL) du Brusuc située à l'ouest du port du Brusuc

D'AUTORISER Monsieur le Maire à poursuivre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la formulation et à la conclusion de la présente demande.

AFFAIRE N°24

DELIBERATION N°16083

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

SIGNATURE D'UN BAIL A FERME AU PROFIT DE LA SAS VAR DONAX POUR LA CULTURE DE CANNES DE PROVENCE

Vu l'avis exprimé par les commissions URBANISME - TRAVAUX - ENVIRONNEMENT ET PROPLETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ACCEPTER La mise à disposition de la parcelle section CC n°74, 151 chemin de terron, pour une superficie de 1 ha 23 a 12 ca, au profit de la SAS VAR DONAX, pour une durée de 9 ans.

DE FIXER Le montant du fermage à 271,12 euros par an. Ce montant pourra être révisé annuellement suivant la parution de l'arrêté préfectoral constatant pour l'année, l'indice des fermages pour établir les baux ruraux.

D'ACCEPTER Les termes du bail à ferme annexé à la présente.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le bail à ferme dont le projet est annexé à la présente ainsi que tous les documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

AFFAIRE N°25

DELIBERATION N°16084

RAPPORTEUR : Patrick PEREZ

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES ET L'ASSOCIATION DYSPRAXIE FRANCE DYS 83

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « DYSPRAXIE FRANCE DYS 83 » pour l'organisation d'une conférence.

AFFAIRE N°26

DELIBERATION N°16085

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

RESILIATION AMIABLE DU BAIL EMPHYTHEOTIQUE ENTRE LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES ET LE CCAS POUR PROCEDER A UN CHANGEMENT D'AFFECTATION DES LOCAUX DE LA RESIDENCE AUTONOMIE MISTRAL POUR Y ACCUEILLIR EN LIEU ET PLACE LES SERVICES DES POLICES NATIONALE ET MUNICIPALE, DIFFERENTS SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE ET DES LOGEMENTS POUR TRAVAILLEURS SAISONNIERS

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ACCEPTER la résiliation amiable du bail emphytéotique susvisé conclu entre la Commune de Six-Fours-les-Plages et le CCAS en date du 27 décembre 1999,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de résiliation amiable dudit bail emphytéotique,

DE DIRE que la résiliation amiable du bail emphytéotique entre la Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES et le CCAS se fera à titre gratuit,

DE DIRE que la rédaction de l'acte de résiliation du bail emphytéotique sera confié à Maître Thibault MUGARRA-SELBERT Notaire à Six-Fours-les-Plages,

DE DIRE que les frais inhérents à l'acte seront à la charge de la Commune.

AFFAIRE N°27

DELIBERATION N°16086

RAPPORTEUR : Patrick PEREZ

MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT PROVISOIRE DE TYPE 3 SIS 11 AVENUE DU BRUSC

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE Mettre à disposition de Madame Gwaldys LEMAZURIER un logement de type 3, sis 11 avenue du Brusca à SIX-FOURS-LES-PLAGES, du 8 mars 2022 au 7 mars 2023 pour un loyer mensuel de 500€.

DE Consentir deux mois de gratuité, compte tenu des travaux d'isolation et de propreté entrepris par cette personne.

AFFAIRE N°28

DELIBERATION N°16087

RAPPORTEUR : Jean-Philippe PASTOR

RETRAIT DE LA COMMUNE DE : 'MAZAUGUES ' DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD)

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ENTERINER Le retrait de la commune de « Mazaugues » du SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD).

AFFAIRE N°29

DELIBERATION N°16088

RAPPORTEUR : Fabiola CASAGRANDE

LA RÉSIDENCE D'ARTISTES: MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°15943 DU 16/06/2021

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE - SPORT - CULTURE ET TOURISME

APRES DEBAT

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE D'attribuer une bourse de résidence de 44 euros nets par jour au candidat retenu pour la période de sa résidence d'artiste soit 1320€ par mois

D'AUTORISER Le Maire à signer une convention fixant les nouvelles modalités de cet hébergement

AFFAIRE N°30

DELIBERATION N°16089

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

HEURES SUPPLEMENTAIRES - DEPASSEMENT DU CONTINGENT

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE PREVOIR Que les agents titulaires et non titulaires de droit public relevant des cadres d'emplois et occupant les emplois de catégorie C et B, peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande des chefs de service, en respect des garanties minimales prévues par le décret n° 2000-815 du 25 août 2000.

DE COMPENSER Les heures supplémentaires et complémentaires réalisées sous la forme d'un repos compensateur ou de les indemniser dans le cadre de la législation en vigueur par l'indemnité horaires pour travaux

supplémentaires. L'indemnisation est laissée à la libre appréciation de l'autorité territoriale.

D'AUTORISER Le dépassement du contingent des 25 heures par mois pour les agents de catégorie B et C pour les motifs ci-après :

- Interventions dans le cadre de l'organisation des élections présidentielles, municipales, législatives, régionales, européennes.

DE DIRE Que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget de la Ville.

AFFAIRE N°31

DELIBERATION N°16090

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

APRES DEBAT

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE Prendre acte du rapport d'activités 2020 en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AFFAIRE N°32

DELIBERATION N°16091

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

VENTE DE LA PROPRIETE BATIE CADASTREE SECTION AL N°939-941-676 D'UNE CONTENANCE DE 356 M² SISE 360 CHEMIN DU GRAND CHRESTIAN APPARTENANT A LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

APRES DEBAT

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

2 contre: Monsieur Nemeth, Madame Romboni

Mr Garcia n'a pas participé au vote

DECIDE

DE METTRE en vente la propriété bâtie, édifiée sur un terrain cadastré section AL n°939, n°941 et n°676 d'une contenance totale de 356 m², sise 360 Chemin du Grand Chrestian,

D'APPROUVER le principe de la vente notariale interactive et d'établir pour se faire un mandat,

DE DIRE que ledit mandat sera confié à Maître Thibault MUGARRA-SELBERT, Notaire à Six-Fours-les-Plages,

DE FIXER le prix minimum net vendeur de ce bien à 319 000 € (TROIS CENT DIX NEUF MILLE EUROS) conformément à l'avis du Pôle d'Evaluation du Domaine,

D'AUTORISER le Maire à signer le mandat exclusif de recherche d'acquéreur, le compromis de vente et l'acte de vente en l'étude de Maître Thibault MUGARRA-SELBERT, Notaire à Six-Fours-les-Plages,

AFFAIRE N°33

DELIBERATION N°16092

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

VENTE DE LA PROPRIETE BATIE CADASTREE SECTION AL N°212p D'UNE CONTENANCE DE 333 M² SISE 312 CHEMIN DU GRAND CHRESTIAN APPARTENANT A LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

2 contre : Monsieur Nemeth, Madame Romboni

DECIDE

- DE METTRE** en vente la propriété bâtie, édifiée sur un terrain cadastré section AL n°212p d'une contenance de 333 m², sise 312 Chemin du Grand Chrestian, (terrain B du plan de division ci-annexé),
- D'APPROUVER** le principe de la vente notariale interactive et d'établir pour se faire un mandat,
- DE DIRE** que ledit mandat sera confié à Maître Thibault MUGARRA-SELBERT, Notaire à Six-Fours-les-Plages,
- DE FIXER** le prix minimum net vendeur de ce bien à 359 000 € (TROIS CENT CINQUANTE NEUF MILLE EUROS) conformément à l'avis du Pôle d'Evaluation du Domaine,
- D'AUTORISER** le Maire à signer le mandat exclusif de recherche d'acquéreur, le compromis de vente et l'acte de vente en l'étude de Maître Thibault MUGARRA-SELBERT, Notaire à Six-Fours-les-Plages,

AFFAIRE N°34

DELIBERATION N°16093

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

ACCEPTATION PAR LA COMMUNE D'UN LEGS PORTANT NOTAMMENT SUR UNE PROPRIETE, SISE 2397 AVENUE DU BRUSC, CADASTREE SECTION AX N°546, CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS TESTAMENTAIRES DE MADAME MARGUERITE ROSSI VEUVE RAFFIN

Cette délibération a fait l'objet d'une modification en début de séance et une nouvelle note de synthèse a été déposée pour cette affaire et les membres du conseil ont pris connaissance de cette nouvelle version.

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

APRES DEBAT

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

2 abstentions :Monsieur Nemeth, Madame Romboni

DECIDE

- D'ACCEPTER** le legs de Madame Marguerite ROSSI veuve RAFFIN,
- DE DIRE** que le legs dont a été gratifié la Commune de Six-Fours-les-Plages sera révisé au montant négocié avec Madame Elisabeth DEBIEN-RAFFIN héritière de cette succession à savoir 150 000 € (CENT CINQUANTE MILLE EUROS) payable en un seul et unique versement ,
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

AFFAIRE N°35

DELIBERATION N°16094

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES 2022 - MISE A DISPOSITION DE SALLES A TITRE GRATUIT

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

- DE PRECISER** Que la mise à disposition des salles Malraux, Scarantino se fera pendant les périodes de campagnes électorales telles que définies par la réglementation au titre des élections présidentielle et législatives 2022
- DE DIRE** Que celle-ci s'effectuera à titre gratuit, une fois par candidat avant le premier tour et une fois entre les deux tours, en fonction du planning

d'occupation des dites salles

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.

Le Secrétaire de séance
Madame Chamoux

Le Député honoraire
Maire des Six-Fours-Les-Plages
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Jean-Sébastien VIALLATTE



